

## **FAMILLES MONOPARENTALES PATRIMOINE SA Languedocienne a mené l'enquête et s'engage**

Devant l'augmentation du nombre de familles monoparentales<sup>-1</sup> parmi ses locataires et leur précarité économique et sociale, PATRIMOINE SA Languedocienne a décidé de s'engager et de chercher des solutions pour améliorer leur quotidien.

A la demande de l'entreprise, le Cabinet Urbanis a conduit une étude auprès d'un échantillon représentatif de 60 familles monoparentales (uniquement des femmes) présentes dans 10 résidences de PATRIMOINE SA (pour moitié en ZUS -Zone Urbaine Sensible-). Des entretiens individuels ont ainsi été réalisés de juillet à décembre dernier. En parallèle, Urbanis a également questionné des acteurs institutionnels et associatifs concernés par la problématique (*les principaux résultats de cette enquête sont annexés à ce communiqué de presse*).

L'objectif de PATRIMOINE SA était d'alimenter sa réflexion sur des pistes d'actions envisagées par le groupe de travail interne et surtout de mieux connaître les attentes des ménages ciblés.

Cette enquête prouve une fois encore la volonté de PATRIMOINE SA Languedocienne de répondre pleinement à sa mission d'intérêt général et de mettre tout en œuvre pour faciliter les parcours résidentiels. Cette volonté a été formalisée en juin 2008 avec l'arrivée au sein de la Direction Clientèle de Fella Allal comme Responsable des Innovations Sociales. Elle est chargée de développer de nouveaux modes de réponse et d'organisation afin d'améliorer l'accueil des clients sur le parc social géré, tels que les familles modestes, les personnes âgées ou en situation de handicap et désormais les familles monoparentales.

### **Au-delà du constat, PATRIMOINE SA Languedocienne s'engage**

L'analyse socio-économique approfondie des familles monoparentales réalisée a mis en évidence des besoins accrus en termes de services. Désormais, PATRIMOINE SA souhaite aller plus loin en engageant des actions concrètes sur le terrain pour améliorer les conditions de vie sociale et économique des familles monoparentales locataires.

Un appel à projets vient d'être lancé (réponse pour le 17 juin) auprès des organismes sans but lucratif à vocation sociale, en mesure de mener des actions dans les zones d'implantation des résidences de PATRIMOINE SA.

Des pistes de réflexion ont été définies :

- Accompagnement dans le logement : maîtrise des charges, accès aux droits, sensibilisation à l'économie alimentaire, plateforme de conseil et d'information...
- Production de services liés au logement : soutien à la formation, à la création d'entreprise, création de modes de garde innovants, de lieux d'animations, aide à la scolarité, accompagnement à la parentalité...

En bref, toutes actions qui pourraient faciliter le quotidien des familles monoparentales. Le démarrage des projets retenus est prévu pour le dernier trimestre 2011.

-1- On entend par famille monoparentale un parent isolé ayant un ou plusieurs enfants célibataires.

**Dossier de presse et photos sur simple demande**

**RENSEIGNEMENTS PRESSE**  
Laurence de Boerio Tél. 06 03 10 16 56 - [rp@deboerio.net](mailto:rp@deboerio.net)

## Résultats de l'enquête PATRIMOINE SA Languedocienne / URBANIS Juillet / décembre 2010

### Un constat douloureux

La monoparentalité est associée à des conditions de vie difficiles aussi bien d'un point de vue financier que social et psychologique. La difficulté principale pour ces mères de famille est de devoir "faire face" seule à plusieurs contraintes.

### PAUVRETE MONETAIRE

90% affirment que leurs revenus ne sont pas suffisants. Le fait d'élever seule des enfants entraîne des dépenses fixes reposant sur un seul revenu (logement, garde d'enfants, nourriture...). Étonnamment, on s'aperçoit que les mères travaillant ont autant de difficultés financières que celles ne travaillant pas. L'emploi n'est donc pas synonyme de facilité financière.

- **Faiblesse des revenus** : seules 23% ont des revenus supérieurs à 1 500 €/mois. Les allocations familiales, logement et minima sociaux permettent de compléter le salaire ou font office de "salaire". 63% affirment avoir de réelles difficultés financières.
- **Pauvreté administrative** : les familles monoparentales sont dépendantes des prestations spécifiques qui leur sont attribuées (Allocation de Soutien Familial, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, Allocation de Parent Isolé, etc.). Pour le tiers d'entre elles, ces aides représentent plus de la moitié de leurs revenus.
- **Isolement financier** : Le tiers perçoit une pension alimentaire pour l'éducation de leurs enfants... En parallèle, ces mères seules reçoivent peu ou aucune aide (75%) de leur famille.
- **Orientation des dépenses** : les dépenses se font prioritairement vers les biens de 1<sup>ères</sup> nécessités à savoir le logement (loyer et charges) et l'alimentation. 40% ont actuellement un ou plusieurs crédits à la consommation à rembourser.
- **Vulnérabilité sociale** : les mères sont fragilisées par la crise conjugale qu'elles viennent de traverser. 93% se sont retrouvées seules après un divorce ou une séparation, 7% suite à un veuvage.  
67% se plaignent de la difficulté à assumer seules le rôle parental. 90% ont la garde exclusive de leurs enfants ce qui exclut ou rend très difficile toute vie sociale. Ainsi, seulement 23% des mères ont une activité extérieure. Le risque de perte d'autonomie est donc très fort. Elles se sentent isolées, en rupture avec la famille ou l'ancien cercle d'amis. On constate un fort repli sur elles-mêmes et sur les enfants.  
37% affirment avoir des problèmes de santé. Mais c'est surtout la détresse psychologique qui a été relevée lors de l'étude. Cependant, les psychologues semblent leur inspirer méfiance et/ou crainte.

### DIFFICULTES LIEES AU LOGEMENT ET AU QUOTIDIEN

Le logement est le souci majeur de ces mères. Ce problème n'est pas propre aux familles monoparentales mais elles expriment un réel besoin dans ce domaine. 52% des familles affirment ainsi que la taille de leur logement est insuffisant.

64% souhaitent changer de logement soit pour un problème de taille, soit pour changer de quartier. Bien entendu la satisfaction dépend de la localisation de la résidence. En ZUS, on relève des problèmes d'insécurité et d'autres formes d'incivilités et de nuisances.

L'entretien (bricolage et petites réparations) pose également problème pour 27% des familles. En revanche, elles ne rencontrent pas de difficulté pour les grosses réparations car elles font appel au service de maintenance.

## **UNE SITUATION PRECAIRE FACE A L'EMPLOI**

Le niveau d'instruction et de formation est un élément important pour s'insérer sur le marché du travail. Or, 22% d'entre elles n'ont pas de diplôme souvent à cause d'une grossesse jeune. 16% ont un diplôme obtenu à l'étranger non reconnu en France (chirurgien dentiste, ingénieur hydraulique, comptable...).

Lorsque les mères seules travaillent, elles se retrouvent confrontées à une double charge et la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles semble très exigeante : emploi du temps surchargé, santé mentale et physique fragilisée.

Les parents seuls sont plus que les autres exposés aux emplois atypiques, à temps partiels, avec des horaires décalés ou mal rémunérés.

De plus, la prise en charge des jeunes enfants pose un énorme problème aux familles monoparentales qui travaillent. Parmi elles, 38% affirment que leurs enfants limitent leur évolution professionnelle car elles mettent la priorité sur leur éducation.

## **LA GARDE ET L'EDUCATION DES ENFANTS, UN SOUCI PRIORITAIRE**

Pour les mères qui travaillent et ayant un ou des enfants en bas-âge, le mode de garde privilégié est la famille et l'entourage dès que c'est possible. Les crèches et assistantes maternelles ne sont pas privilégiées par manque de places ou car trop onéreuses. De plus, elles se révèlent peu adaptées aux besoins des parents travaillant en horaires décalés.

Pendant les vacances scolaires, les mères gardent leurs enfants (75%) et/ou s'adressent prioritairement à la famille (43%) et/ou aux centres de loisirs (25%). La possibilité et la facilité de trouver un service de garde demeurent un élément déterminant dans la décision d'accéder à une activité professionnelle. Les mères en rupture familiale ne peuvent donc en général pas travailler.

58% des mères affirment que les enfants souffrent encore de la séparation avec leur père. Certains enfants mettent en place des mécanismes défensifs pour supporter cette absence soit en se fixant à leur mère, soit au contraire en devenant agressif. 48% des enfants rencontrent des difficultés scolaires. 51% des jeunes sont aidés par leur mère pour faire le travail scolaire. La monoparentalité n'est cependant pas forcément la seule cause des difficultés scolaires.

Toutes les mères s'accordent sur la nécessité de maintenir le double lien -affectif et autoritaire- et évoquent la difficulté que provoque la recomposition du rôle parental due à la séparation. 70% disent manquer d'autorité et 61% avoir des problèmes avec leurs enfants.

## **Un constat conforté par les partenaires sociaux**

L'étude auprès des acteurs et partenaires sociaux a également mis en exergue que :

- La précarité touche de façon plus importante les femmes seules issues de milieux modestes dans lesquels le modèle de fonctionnement familial est resté traditionnel et le travail des femmes perçu comme secondaire.
- L'accent doit porter sur les actions contre l'isolement et en faveur de l'insertion sociale. Cependant, ils notent qu'il faut différencier l'isolement voulu (peur du regard des autres, manque de confiance en soi...) et l'isolement subi (manque de temps).
- L'absence de mobilité (voiture) renforce l'isolement et donc rend plus difficile un retour à la vie professionnelle qui permettrait de conjuguer travail et garde des enfants.

***Ces deux études marquent cependant des dissemblances entre le classement par ordre d'importance des difficultés rencontrées par les familles monoparentales (économie, logement, emploi, garde des enfants, isolement) et le classement réalisé par les partenaires sociaux (isolement, garde des enfants, économie, emploi, logement). Il s'agit désormais pour PATRIMOINE SA de répondre concrètement aux attentes des familles monoparentales.***